The OSCE Secretariat bears no responsibility for the content of this document and circulates it without altering its content. The distribution by OSCE Conference Services of this document is without prejudice to OSCE decisions, as set out in documents agreed by OSCE participating States.

PC.DEL/1173/21 21 July 2021

Original: FRENCH



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE n°1324 Vienne, le 15 juillet 2021

Déclaration de l'Union européenne sur les élections législatives anticipées en République de Moldavie qui se sont tenues le 11 juillet

Les citoyens de la République de Moldavie ont voté, le 11 juillet dernier, en grand nombre lors des élections législatives anticipées malgré la pandémie de COVID-19, ce qui témoigne une fois de plus de leur attachement à la démocratie et à l'Etat de droit. Ils ont donné un mandat clair et fort au Parti Action et Solidarité pour commencer à mettre en œuvre le programme ambitieux de la Présidente Maia Sandu.

L'Union européenne a pris bonne note des conclusions préliminaires de la mission d'observation électorale déployée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH) de l'OSCE. Ces conclusions préliminaires soulignent que les élections ont été bien administrées et concurrentielles et que les libertés fondamentales ont été généralement respectées. Les candidats ont pleinement pu faire campagne, et les électeurs ont bénéficié d'un large choix d'alternatives. Le BIDDH a cependant noté également des lacunes, tout au long de la campagne et le jour du scrutin, s'agissant notamment de l'insuffisance du contrôle du financement de la campagne, des biais politiques affichés par la majorité des organes de presse étudiés, de l'absence de cadre juridique adéquat pour réglementer la résolution des litiges électoraux, et du traitement des plaintes électorales. En outre, le BIDDH a noté que les décisions concernant le nombre de bureaux de vote à établir à l'étranger et pour les électeurs résidant dans la région de Transnistrie et la question du transport des électeurs soulevaient des questions sur l'impartialité de la Commission électorale centrale.

L'UE soutient pleinement le renforcement des institutions démocratiques en République de Moldavie et encourage les autorités de la République de Moldavie à mettre en œuvre les recommandations de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et du BIDDH.

L'Union européenne demeure aux côtés de la République de Moldavie et nous continuerons notre assistance, que ce soit dans le cadre du Partenariat oriental, de l'Accord d'association, de la zone de libre-échange approfondi et complet, du régime d'exemption de visas ou de l'aide pour surmonter l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences socio-économiques. L'Union européenne continuera à lier cette aide à des résultats concrets de réformes en vue d'apporter des avantages tangibles aux citoyens de la République de Moldavie.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la Géorgie se rallient à cette déclaration.

^{*} La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.